



CORONAVIRUS : Fonctionnement du lycée pendant la période de fermeture commençant le lundi 16 mars 2020.

DATE de mise à jour: 05/04/2020.

Heure : 12h00.

Version : N°6

Transmis par : Direction.

Rectificatifs : ils seront apportés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Au regard de la version précédente, les modifications sont portées en Rouge.

« Dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités seront fermés pour une raison simple : nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques toujours, sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus, même si, pour les enfants, ils n'ont parfois pas de symptômes et, heureusement, ne semblent pas aujourd'hui souffrir de formes aiguës de la maladie. C'est à la fois pour les protéger et pour réduire la dissémination du virus à travers notre territoire. (...) »

Emmanuel Macron, Président de la République, allocution du jeudi 12 mars 2020.

« Fermeture des lieux publics non indispensables à la vie du Pays, ainsi que la limitation des regroupements et des transports »

Edouard Philippe, Premier ministre, allocution du samedi 14 mars 2020.

« Dès demain midi et pour quinze jours au moins, nos déplacements seront très fortement réduits. Cela signifie que les regroupements extérieurs, les réunions familiales ou amicales ne seront plus permises... Il s'agit de limiter au maximum ses contacts au-delà du foyer. »

Emmanuel Macron, Président de la République, allocution du Lundi 16 mars 2020.

1. PERMANENCE TELEPHONIQUE ET ACCUEIL :

LE LYCEE EST TOTALEMENT FERME JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

La permanence téléphonique est suspendue. Pour toutes questions urgentes, utilisez le courriel suivant : ce.0350030t@ac-rennes.fr

2. ELEVES ET ETUDIANTS :

2.1 Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

Ne concerne que les élèves scolarisés en Ecole Élémentaire et au Collège

2.2. Formation initiale scolaire :

Les élèves et étudiants des formations initiales doivent rester chez eux jusqu'à nouvel ordre.

2.3 Formation en alternance : Formation Continue (GRETA), Formation en apprentissage (GRETA – CFA)

Toutes les formations (continue ou apprentissage) **en établissement** sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les bénéficiaires doivent rejoindre leurs entreprises, lorsque cela est validé par ces dernières.

3. SUIVI PEDAGOGIQUE :

Le suivi pédagogique est assuré par les enseignants des classes concernées en utilisant la voie numérique, ils actualiseront régulièrement « Pronote ». Des envois de cours se feront sur les courriels des élèves depuis l'adresse académique de l'enseignant.

4. ENSEIGNANTS :

Ils assurent le suivi pédagogique de chez eux en étant disponible pour les élèves et étudiants en principe sur les créneaux de leurs EDT pour répondre par voie numérique aux interrogations de ces derniers. Des adaptations ont pu avoir lieu. En cas de questions, ils s'adresseront par courriels aux Proviseurs Adjointes ou au DDF.

5. AUTRES PERSONNELS :

A ce stade, seuls le service de paye et le secrétariat sont maintenus mais très réduits, en télétravail. Le Plan de Continuité des Activités a été modifié. Certains déplacements professionnels pourront être autorisés par le chef d'établissement pour les personnels administratifs uniquement.

6. CONSEILS DE CLASSE :

Ils ont été maintenus, mais une organisation différente a été mise en place. A l'issue de ces derniers, les Professeurs Principaux ont été chargé de la communication avec les élèves et les familles au regard des propositions et avis des Conseils de Classe, plus spécifiquement sur les paliers d'orientation. Les bulletins ont été envoyés aux familles par voie numérique (adresse mail connue de l'EPL). Ils sont également consultables sur « Pronote ».

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION et COMMISSION PERMANENTE :

Ils sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

8. SERVICE DE RESTAURATION ET INTERNAT :

Ils sont fermés. Des remises d'ordres seront effectuées par les services de gestion auprès des familles concernées. Le versement trimestriel des bourses a été effectué.

9. PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) :

Toutes les PFMP et les stages sont suspendus. Elèves et étudiants hébergés dans un internat. A défaut de solution alternative, la fermeture des services d'hébergements des établissements induits pour les élèves concernés la fin de la PFMP ou du stage.

10. VACANCES SCOLAIRES :

Le calendrier des vacances scolaires de printemps est maintenu selon celui des différentes zones définies au niveau national. Pour rappel, la Région Académique Bretagne fait partie de la zone B. La période de vacances ne donne pas droit à des déplacements en dehors des cas dérogatoires

Pour Rappel :

« Le virus ne circule pas en France. Ce sont les hommes et les femmes qui le font circuler. Lorsque l'on est malade et que l'on est isolé à la maison ou à l'hôpital, personne ne rentre en contact avec vous. Il n'y a pas de passage du virus en interhumain. Lorsqu'un enfant porteur ou un sujet asymptomatique reste à la maison, réduit drastiquement ses contacts, le nombre de passages du virus d'une personne à l'autre s'effondre ».

Professeur Jérôme Salomon, directeur général de la santé, 14 mars 2020.

11. EXAMENS :

Suite à la conférence de presse de Monsieur le Ministre de l'E.N.J du 03 avril 2020 et des décisions explicitées dans la FAQ spécifique en date du 04 avril 2020, cette dernière a été communiquée aux élèves, étudiants, familles et enseignants via « Pronote ».

Par ailleurs, les résultats des élèves de 1^{ère} GT relatifs à la première vague des E3C sont consultables sur le site :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

L'identifiant de connexion et le mot de passe de chaque élève ont été fournis sur le document intitulé « Accès au service en ligne des examens » confirmant l'inscription aux différentes épreuves (document qui était à conserver impérativement). En cas de perte de ces codes, faire une demande sur ce.0350030t@ac-rennes.fr

12. PARCOURSUP :

La validation des vœux des élèves est terminée. Il n'y a pas de changement de calendrier, les opérations prévues dans les établissements d'accueil doivent se poursuivre (entre autre l'analyse des candidatures).

En cas de problème pour les élèves, ces derniers peuvent contacter les professeurs principaux mais aussi écrire à l'adresse suivante : ce.0350030t@ac-rennes.fr

Le Proviseur du LPO Pierre Mendès France – RENNES

Guy Géhors

PS :

Une Foire Aux Questions téléchargeable est régulièrement mise à jour le site du Ministère de l'Education et de la Jeunesse. Le lien est le suivant :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

A l'édition de ce protocole de fonctionnement, le 05-04-2020, la dernière FAQ mise en ligne date du 04-04-2020 – 12h00